

## Publication d'informations en matière de durabilité

### Savills IM European Urban Logistics & Industrial Fund FCP-RAIF

#### Sommaire

Le Savills IM European Urban Logistics & Industrial FCP-RAIF Fund (le **Fonds**) est considéré par Savills Investment Management (Luxembourg) S. à r.l. (le **Gérant**) comme étant inclus dans le cadre de l'Article 8 du *Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers de l'Union Européenne (SFDR)*, comme un fonds de placement commun qui promeut des caractéristiques environnementales ou sociales.

Cette publication décrit l'approche du Fonds vis-à-vis de l'investissement durable et les façons dont lesquelles les risques et facteurs liés à la durabilité sont intégrés dans les décisions de la gestion de portefeuille, et comment les caractéristiques environnementales et / ou sociales sont promues par le Fonds. Ceci inclut :

- Un résumé des caractéristiques environnementales et / ou sociales clés du Fonds, qui couvrent principalement la réduction carbone, en focalisant sur la réduction de la consommation énergétique et la transition des actifs du Fonds vers des bâtiments bas carbone.
- Confirmation que tous les actifs dans le portefeuille du Fonds sont soumis aux critères de durabilité comme décrits dans le programme ESG du Fonds qui est focalisé sur l'accordance des objectifs du guide de route CCREM.
- Confirmation que, étant un produit soumis à l'Article 8 du SFDR, le Fonds a des caractéristiques liées à la durabilité, mais ne définit pas l'investissement responsable comme son objectif, et que le Fonds, à la date de cette publication, n'investit pas dans des 'investissements responsables' comme défini par Article 2(17) du SFDR.
- Une explication comment le Fonds évalue les risques, facteurs et opportunités de la durabilité, et comment il met en place un plan d'action pointu pour ses actifs dans ce cadre.
- Les indicateurs qui sont utilisés pour mesurer le succès, comme (i) la surface en m<sup>2</sup> dans le Fonds avec un plan net zéro carbone chiffré, (ii) la consommation d'énergie par les utilisateurs, (iii) la proportion des contrats de bail 'verts' avec les locataires, et (iv) la proportion des actifs pour lesquels une analyse des risques de climat physiques a été faite.
- Le processus de suivi de la collecte des données environnementales et sociales applicables aux indicateurs susmentionnés.
- Les méthodes clés alignées sur l'industrie qui sont utilisées
- L'approche vis-à-vis de l'engagement avec les occupants ; et
- Le processus pour l'identification des problèmes de qualité des données, et les mesures en place pour assurer que le Fonds ne subit pas un impact négatif en conséquence.

Le Fonds opère sous la Politique de Savills IM concernant les Investissements Responsables. Sous cette politique, le Gérant identifie les risques matériels spécifiques liés à la durabilité pour le Fonds et les intègre dans son processus de décision d'investissement, considérant également les effets négatifs importants de ses décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité applicables. Des informations supplémentaires sur la façon dont le Gérant tiendra en compte les impacts négatifs dans le cadre du Fonds seront publiées en temps voulu, en accordance avec les demandes du SFDR.

## Sustainability related disclosures

### Savills IM European Urban Logistics & Industrial Fund FCP-RAIF

#### 1. Summary

The Savills IM European Urban Logistics & Industrial Fund FCP-RAIF (the **Fund**) is considered by Savills Investment Management (Luxembourg) S.a.r.l. (the **Manager**) to fall within the scope of Article 8 of the EU's Sustainable Finance Disclosure Regulation (**SFDR**), as a fund that promotes environmental and/or social characteristics.

This disclosure sets out the Fund's approach to sustainable investing and the ways in which sustainability risks and factors are integrated into portfolio management decisions and how environmental and/or social characteristics are promoted by the Fund. This includes:

- A summary of the key environmental and social characteristics of the Fund, covering mainly carbon reduction, focusing on reducing energy consumption and transitioning the assets in the Fund to low carbon buildings;
- Confirmation that all assets in the Fund's portfolio are subject to the sustainability criteria set out in the Fund's ESG programme which is focused on the compliance with the objective in line with the CRREM pathway;
- Confirmation that as an Article 8 product the Fund has certain sustainability characteristics but does not have sustainable investment as its objective and that the Fund, as the date of these disclosures, does not invest in "sustainable investments" as defined by Article 2(17) SFDR;
- An explanation of the how the Fund assesses sustainability risks, factors and opportunities and implements a targeted action plan in relation to its assets;
- The indicators that are used to measure success such as (i) the floor space in sq m in the Fund with a costed net zero carbon plan, (ii) the energy use of the occupiers, (iii) the proportion of Green leases with tenants and (iv) the proportion of assets undertaking a physical climate risk assessment;
- The monitoring process for collecting the environmental and social data relevant to the indicators;
- The key industry aligned methodologies that are used;
- Approach to occupier engagement; and,
- The process for identifying data quality issues and the mitigations in place for ensuring this does not impact adversely on the Fund.

The Fund operates under the Savills IM Responsible Investment Policy. Under this policy, the Manager identifies the specific material sustainability risks to the Fund and integrates these into its investment decision making process, as well as considering the material adverse impacts of its investment decisions on relevant sustainability factors. Additional information regarding how the Manager accounts for adverse impacts in relation to the Fund will be disclosed in due course, in line with the requirements of SFDR.